



Appel à projet
« Accompagner les déconstructions du quartier Saint-Lucien »
CONTRAT DE VILLE – AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Le présent document, annexé à la note de cadrage de l'appel à projets 2021 du contrat de ville de l'agglomération du Beauvaisis, en vue d'accompagner les projets de renouvellement urbain et plus précisément les projets de déconstruction dans le cadre du programme national pour la rénovation urbaine du quartier Saint-Lucien de la commune de Beauvais, constitue le cahier des charges auquel les dossiers de candidature devront se conformer.

1. CONTEXTE

La mise en place du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La ville de Beauvais, forte de près de 56 000 habitants, s'inscrit dans une agglomération d'un peu plus de 100 000 habitants regroupant 53 communes et couvrant un territoire de 542 km².

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis en lien avec la Ville de Beauvais, et les organismes bailleurs, met en place deux projets au titre du NPNRU sur les quartiers Saint-Lucien et Argentine. Les quartiers Argentine et Saint-Lucien de la commune de Beauvais ont été retenus parmi plus de 400 quartiers en France suite à la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 et sont d'intérêt national.

Plus globalement, le NPNRU vise à transformer les quartiers en difficulté pour les rendre attractifs et améliorer la vie au quotidien des habitants. Les projets ont une dimension participative obligatoire afin de rendre les habitants acteurs.

Le projet de NPNRU de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en phase de finalisation.

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre du pilier 2 « Cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville du territoire et au sein du sous axe « encourager la participation des habitants aux projets de renouvellement urbain, encourager des actions de médiation et de participation des habitants et reconnaître, valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers. »

Cet appel à projet concerne le NPNRU du quartier Saint-Lucien dont le projet urbain vise à :

- Désenclaver et ouvrir Saint-Lucien sur la ville ;
- Mettre en valeur le patrimoine paysager et historique : un quartier incontournable dans le système de parcs du Beauvaisis et de son identité territoriale ;
- Conforter la mixité du cœur de quartier pour un rayonnement inter-quartiers ;
- Améliorer, moderniser et diversifier le parc de logements pour une architecture rénovée offrant transparences, perspectives, confort et lumière.

Ce quartier va connaître de grandes transformations, et en particulier des déconstructions importantes pour un bailleur (OPAC de l'Oise) qui va démolir près de 245 logements, dont l'emblématique bâtiment B (224 logements à lui tout seul).

Présentation du quartier Saint-Lucien – commune de Beauvais.

Le quartier Saint-Lucien est le secteur le plus dense de la ville. Conçu au début des années 60, sur une superficie d'environ 10 hectares, le quartier Saint-Lucien plus familièrement dénommé « quartier Soie Vauban » s'est construit sur les friches d'une ancienne abbaye, dont il reste aujourd'hui quelques vestiges classés Monument Historique. Il compte 2.703 habitants dont 100% inscrits dans le périmètre quartier en politique de la ville (QPV).



Enclavé au cœur de la vallée du Thérain, les communications inter-quartiers sont compliquées par la barrière naturelle que constitue le cours d'eau, tandis que le secteur Ouest est à flanc de coteaux, où deux barres d'habitat ferment le quartier et le conduisent à se replier sur lui-même. Cet effet rempart limite grandement l'intégration urbaine du quartier au reste de la ville.

A l'échelle du QPV, le quartier compte 1.149 logements dont 1.079 logements sociaux (Clésence et OPAC de l'Oise) et 70 logements en copropriétés (OPAC de l'Oise). Le patrimoine souffre d'un manque d'attractivité, notamment en raison de l'insécurité grandissante sur le quartier, et de l'image négative qu'il renvoie. Les difficultés de diversification de l'habitat sont soutenues par un paysage urbain stigmatisant (grands ensembles, tours et barres). Le bâtiment en forme de barre le plus massif du département de l'Oise s'y trouve (bâtiment B de l'OPAC de l'Oise). Par ailleurs, le manque d'axes structurants en dehors de l'avenue de l'Europe renforce l'enclavement.

Le quartier est situé à proximité du centre-ville, et de grandes infrastructures publiques, telles que l'hôpital au Nord, le siège du conseil départemental et une préfecture annexe au Sud, ainsi qu'un collège et un lycée, accessibles à pied ou par les transports en commun depuis le quartier.

Il bénéficie d'équipements nombreux au regard de sa petite échelle, offrant de fait un véritable confort de vie aux habitants : un ensemble scolaire comprenant une école maternelle, une école primaire et un accueil de loisirs, une crèche, un gymnase et une maison de quartier neuve, abritant en son sein une médiathèque, un centre social et la maison du projet. Ces équipements forment une polarité le long de la rivière, de part et d'autre du centre commercial de quartier récemment rénové. Cette rénovation a permis d'engager une dynamique positive autour de la valorisation du cœur de quartier.

Au regard de sa position géographique, le quartier Saint-Lucien bénéficie de fortes potentialités de développement à exploiter pour le projet urbain. Le quartier est compris au sein du secteur élargi du centre-ville qui tient lieu de « poumon vert », du fait de sa proximité avec le Plan d'eau du Canada et du parc de la Grenouillère, deux vastes entités naturelles récréatives. Cette fonction d'interface entre le centre-ville et avec les espaces naturels sera valorisée.

Le NPNRU ambitionne de « déspecialiser » le quartier Saint-Lucien. L'objectif est de renouer avec le « génie du lieu », à la fois naturel et historique, pour mieux intégrer le quartier à la ville qui l'englobe en son sein, la Soie Vauban n'étant pas une excroissance moderne de Beauvais mais bien un des plus vieux secteurs d'occupation humaine dans la ville.

Les enjeux de l'appel à projets

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis en lien la Ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise lance un appel à projet au titre du contrat de ville 2021 en vue d'accompagner les actions de déconstruction du quartier Saint-Lucien, en particulier les bâtiments E, H, B ayant une visibilité importante.

Ce projet servira l'accompagnement des habitants dans le processus de transformation du quartier et favorisera la réappropriation du projet par les habitants.

2. OBJET

Le porteur de projet proposera une action qui s'inscrit au sein des enjeux présentés ci-dessus ainsi que de manière transversale ceux définis dans le cadre du contrat de ville. L'intervention devra s'inscrire également dans le contexte local, urbain, culturel, et patrimonial notamment, et s'intégrera dans son environnement immédiat.

Le porteur de projet proposera un projet à dimension artistique, afin d'accompagner le processus de rénovation urbaine sur les bâtiments B, E et H, visés à déconstruction.

Ce projet pourra prendre la forme d'une œuvre artistique originale et réutilisable de type peinture urbaine, fresque, projection artistique ou autre type de projet sachant que le porteur de projet est à l'initiative du contenu du projet et de sa mise en œuvre.

Ce projet se réalisera en 2021 et pourra être valorisé sur les façades des bâtiments B, E et H, propriétés de l'OPAC de l'Oise, jusqu'au démarrage de leur déconstruction (2022 pour E-H, fin 2023 pour B). Il s'agit donc d'un projet dit « éphémère » mais le porteur de projet pourra proposer un moyen de valoriser l'action au-delà de 2023.

La réalisation du projet sera soumise à plusieurs contraintes techniques imposées par le propriétaire des bâtiments, notamment la sécurité des immeubles concernées et des habitants, qui feront l'objet d'une convention spécifique avec le porteur de projet.

3. LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet s'inscrit dans une dynamique pour permettre de :

- Accompagner le processus de déconstruction de logements et plus largement le projet de rénovation urbaine du quartier ;
- Anticiper l'impact des déconstructions et du projet de renouvellement urbain sur le fonctionnement du quartier ;
- Rendre les habitants acteurs en les inscrivant dans une dynamique participative ;
- Inscrire le projet dans une démarche d'insertion socio-professionnelle en lien avec des partenaires de l'insertion ;
- Développer des synergies avec les acteurs du territoire ;
- Favoriser la construction d'une nouvelle identité du quartier et de ses habitants ;
- Contribuer à l'amélioration de son environnement ;
- Marquer une présence de terrain pour agir en prévention de mésusages ;
- Favoriser le lien social ;
- Inscrire la réalisation de l'œuvre sur un réemploi sur le quartier voir sur la ville.

4. LOCALISATION DU PROJET

Le projet se réalisera sur les façades des bâtiments E, H, B, propriétés de l'OPAC de l'Oise.

Pour des raisons opérationnelles et sécuritaires, le projet se réalisera sur une des façades de chacun des bâtiments E, H, B, avec possibilité de focaliser les interventions sur une partie de ces façades. A noter que la façade ne pourra pas servir directement de support, le maître d'ouvrage souhaitant conserver la pierre d'origine à des fins de réemploi (économie circulaire).

La surface totale des bâtiments est d'environ :

- **Bâtiment B** : 9,66 de largeur sur 192,62 m de longueur, Hauteur maximale : 23 m,
- **Bâtiments E et H** : 9,66 m de largeur sur 16 m de longueur, Hauteur maximale : 15 m

Visuels des démolitions et des bâtiments concernés par l'appel à projets (3 démolitions sur 4 concernent l'OPAC de l'Oise, voir les bâtiments les plus au Nord du quartier)





Bât B. Vue de l'Avenue de l'Europe.



Bât B. Vue sur le côté



Bâts E et H. Vues sur le côté



Bâts. E et H. Vues d'ensemble

5. MODALITES DE PARTICIPATION

Cet appel à projets s'adresse aux artistes confirmés, collectifs d'artistes, dotés de statut associatif.

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé (associations, collectivités, acteurs privés de l'économie sociale et solidaire...) est éligible.

Les candidats intéressés doivent répondre à l'appel à projet contrat de ville 2021 de l'agglomération du Beauvaisis (voir modalités sur la note de cadrage du contrat de ville) en ajoutant les pièces complémentaires suivantes :

- Présentation du dossier artistique ;
- Curriculum Vitae / Biographie du porteur de projet ;
- Un calendrier détaillé du projet ;
- Les partenariats établis ou prévus notamment sur le volet participatif et de l'insertion socio-professionnelle des habitants.

L'appel à projet donnera lieu à une audition des candidats.

6. CRITERE DE SELECTION

- Le concept général ;
- La prise en compte des spécificités du territoire,
- L'organisation proposée (mise en place d'une équipe projet, méthodes d'implication et de partenariat avec les acteurs du quartier et de la ville, mode de collaboration avec ou les artiste(s)) ;
- La dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le site et son lien avec la ville ;
- Le réalisme technique concernant la réalisation ;
- Le respect du protocole de sécurité des bâtiments et des personnes ;
- La participation et l'implication des habitants dans le projet ;
- La dynamique d'insertion socio-professionnelle dans le projet ;
- La recherche d'inscription du projet dans le temps (au-delà des déconstructions) ;
- La prise en compte du projet d'économie circulaire (conserver intacte la pierre en façade dans le but de pouvoir la récupérer et la réemployer).

7. LE COMITE DE SELECTION DU PROJET

Les candidatures seront instruites dans le cadre du contrat de ville et un comité de sélection spécifique à cet appel à projet sera organisé pour le choix du projet. Le comité de sélection du projet sera composé de :

- Représentant(s) de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Représentant(s) de la ville de Beauvais ;
- Représentant(s) de l'OPAC de l'Oise,
- Représentant de tout financeur qui souhaiterait participer au projet (Etat, Région etc.).

8. CONTACTS

Communauté d'agglomération du Beauvaisis :

Mme FERNANDES Cécile, Directrice de la politique de la ville et du renouvellement urbain :

03 44 79 41 62 – cfernandes@beauvais.fr

Mme ROUSSEL Mellie, Chargée de mission renouvellement urbain :

03 44 15 66 86 - mellie.rousseau@beauvaisis.fr

Ville de Beauvais

- Maison du projet : M.BENBOUHA Abdelmajid, Référent maison du projet Saint-Lucien et Gestion urbaine de proximité - 03 44 79 38 94 / 06 62 84 87 64 - abenbouha@beauvais.fr
- MALICE (centre social) : Mme DE CASTRO AnaBela, directrice - 03 44 79 38 90
a.decastro@beauvaisis.fr

OPAC de l'Oise

M. Jean DIAZ ARBELAEZ – 03 44 79 50 50 - contact@opacoise.fr

Acteurs de l'insertion socio-professionnelle intervenant au sein du quartier :

Association Elan ces : M. DIAZ ARBELAEZ Jean : 03 44 06 19 90 - contact@elances.fr

Maison de l'emploi et de la formation du Grand Beauvaisis (Mission locale) : 03 60 56 60 60 - contact@mef-beauvaisis.fr

Conseil citoyen du quartier Saint-Lucien :

Mme OUBELLA Kadija et Mme JUTARD Marie-Agnès, co-présidentes

06 95 12 28 73 ou 06 75 61 48 56 - conseilcitoyensaintlucien@gmail.com